

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL191

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 19

À la seconde phrase de l'alinéa 125, après le mot :

« personnelles »,

insérer le mot :

« en ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.